

Publié le

18 FEV. 2019

REGIE VIENNE NUMERIQUE

DELIBERATION du
CONSEIL d'ADMINISTRATION

N°2019/05

Séance du 15/02/2019

**CONVENTIONS RELATIVES A LA PASSATION DE MARCHES AU TITRE DE
L'ARTICLE 14 15 DE L'ORDONNANCE N° 2015-899 DU 23 JUILLET 2015**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Conseil d'Administration de la Régie Vienne Numérique, réuni le 15/02/2019, dans la salle « Espace Web » du bâtiment Arobase 3 à Chasseneuil du Poitou, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

Après en avoir délibéré et voté,

DECIDE :

- d'autoriser le Directeur de Vienne Numérique à signer le contrat type joint en annexe, relatif à la passation d'un marché en application de l'article 14.15° de l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015, avec les organismes publics ou privés pour la réalisation d'une infrastructure passive de communications électroniques dans le cadre de travaux mutualisés sur le département de la Vienne.

ADOPTÉ

La Présidente,


Séverine Saint-Pé

